



NUMÉRO 1208-1082

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 13 août 2012 à 20h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Jeannot Roy, Mme Élise Jacques
M. Jean-Louis Grondin, M. David Lessard

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Louis Jacques.

Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le conseiller Jeannot Roy ouvre la séance par une prière appropriée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1208-1082-2

Il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 12 Varia : a) Pont de la rivière des Fermes, b) Ponceau route du Pont, c) Fosses septiques – certificat de conformité et d) Portion de route asphaltée en 2007. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

Aucun commentaire n'est émis.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2012

1208-1082-4

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le procès-verbal de la séance du 9 juillet, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1208-1082-5

Il est proposé par monsieur Jeannot Roy, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de juillet, pour un montant totalisant 24 514,16 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Cours d'eau Poulin

Le certificat d'autorisation de l'environnement est rentré dernièrement. La MRC prévoit ainsi procéder au nettoyage de ce cours d'eau les 5 et 6 septembre prochains.

7. Contrat – Asphaltage du rang St-Bruno sur une distance de 1,6 km

ATTENDU que les prix reçus pour les travaux de pavage sur une distance de 1,6 kilomètre dans le rang St-Bruno sont :

Pavages Saint-Laurent, Division de Sintra inc.

2 649 tonnes prévues à 81,80 \$ /t.m. pour un total de 216 688,20 \$ excluant les taxes.

P. E. Pageau inc.

2 654 tonnes prévues à 91,13 \$ /t.m. pour un total de 241 859,02 \$ excluant les taxes.

Pavage Sartigan Ltée

2 787 tonnes prévues à 96,78 \$ /t.m. pour un total de 269 725,86 \$ excluant les taxes.

ATTENDU que les Pavages Saint-Laurent, Division de Sintra inc. est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jeannot Roy, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde le contrat de pose du béton bitumineux, classe de performance du bitume PG 58-28, à Pavages Saint-Laurent, Division de Sintra inc. pour le prix de 81,80 \$ la tonne métrique, excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Festival des Travailleurs – Collaboration des agriculteurs

Une lettre sera postée aux propriétaires des terres longeant la rivière chaudière et situées près de la Ville de St-Joseph-de-Beauce.

9. Semaine Festive du 275^e anniversaire de Saint-Joseph

Monsieur le conseiller Jeannot Roy présente en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal une motion de félicitations à l'intention de la Corporation du 275^e anniversaire de Saint-Joseph et à tous ses bénévoles, pour l'excellence de leur travail accompli et la réussite de la semaine Festive qui a eu lieu du 15 au 22 juillet dernier.

10. Concours de décoration des résidences pour le 275^e

Les photos des décorations seront prises prochainement. Un jury indépendant déterminera les gagnants à la fin du mois d'août.

11. Correspondance

Aucun point n'est discuté.

12. Varia

a) Pont de la rivière des Fermes

Dès la semaine prochaine, le ministère des Transports débutera les travaux pour remplacer le pont qui a été abîmé par la tempête Irène. Un chemin de déviation sera construit pour la durée des travaux.

b) Ponceau de la route Lagueux

Il y a un ponceau qui s'est affaissé sous la route Lagueux. Le ministère des Transports sera contacté pour savoir s'il est prévu de le reconstruire et si un chemin de déviation sera construit pour la durée des travaux.

c) Fosse septique – Certificat de conformité

Selon l'article 7 du règlement 143-12 de la MRC Robert-Cliche, pour toute installation septique construite en vertu du Q-2, r.22, un rapport décrivant l'installation septique telle qu'elle a été construite, doit être remis à la MRC au plus tard 30 jours suivant sa mise en service. Ce rapport doit être signé par un membre d'un ordre professionnel ayant compétence en la matière et doit comprendre la liste des modifications apportées à l'installation septique par rapport à la demande de permis avec plan le cas échéant, la date de réalisation des travaux et de la mise en service de l'installation septique, le nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué les travaux et l'attestation que l'installation septique est conforme au Q-2, r.22.

d) Portion de route asphaltée en 2007

Un bref état de la situation est fait.

13. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

14. Levée de la séance

1208-1082-14

À 22h15, il est proposé par monsieur Jeannot Roy, appuyé par madame Élise Jacques et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Louis Jacques, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Jacques, maire

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière